

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GATIEN DES BOIS

SÉANCE DU MERCREDI 01 DECEMBRE 2021

Date Convocation : 26 novembre 2021

Date Affichage : 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 1^{er} décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes « Le Pôle » pour le plein respect des mesures barrières et des règles sanitaires en vigueur en raison de la pandémie du COVID-19 et sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Philippe LANGLOIS, Bruno ARNOULD, Josette CARIOU, Sophie DEPREZ, Jacqueline FOSSE, Hendrik GAUTIER, Philippe GILLES, Pascal JEAN, Nadine LAMBINET-PELLE, Jean-François MARTIN, Vincent MASSUE, Ihsane ROUX, Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE,

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE a été élue secrétaire de séance.

Intervention préalable à la séance

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal afin d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour de la convocation :

- Fusion budgets Principal et Annexes
- Créances en non-valeur

Centre d'Accueil des Mineurs : Périscolaire Tarifs 2022

La commission « Jeunesse » s'est réunie le vendredi 26 novembre afin de travailler sur les tarifs périscolaires (mercredi et soir), extrascolaires (petites et grandes vacances, camps) pour l'année 2022 et propose les points suivants :

- **Tarif Employés communaux**

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE rappelle que les agents communaux ayant des enfants allant au centre pouvaient, initialement, bénéficier d'un tarif préférentiel qui avait été abandonné en 2020 et 2021. La commission propose de revenir à ce tarif « agents communaux » pour l'extrascolaire avec une réduction de 13 % sur le tarif « commune » (même écart qu'en 2019).

- **Périscolaire du Soir :**
 - augmentation des tarifs 2021 à l'arrondi supérieur
 - ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant

Quotient familial		0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +
Tarifs	2021	1,47	1,74	1,87
	2022	1,50	1,80	1,90

- **Périscolaire du Mercredi :**
 - augmentation des tarifs 2021 de 0,50 centimes
 - prix du repas à ajouter (tarif cantine scolaire : 3,37 €)
 - ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant

Quotient Familial		½ journée			Journée		
		0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +	0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +
Tarifs commune	2021	5	5,50	6	10	11	12
	2022	5,50	6	6,50	10,50	11,50	12,50
Tarifs Hors commune	2021	5,50	6	6,50	11	12	13
	2022	6	6,50	7	11,50	12,50	13,50

- **Extrascolaire : Petites Vacances**
 - Proposition d'augmenter de 0,50 centimes
 - Prix du repas inclus
 - ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant

	QF	0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +
Commune	2021	13,50	14	15,50
	2022	14	14,50	16
Employés Communaux	2021	-	-	-
	2022	12,50	13	14
Hors commune	2021	14,50	15	16,50
	2022	15	15,50	17

- **Extrascolaire : Vacances été**
 - Proposition de ne pas augmenter et de reconduire les tarifs de 2021
 - Prix du repas inclus
 - ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant

Tarif/journée – 3 premières semaines				
	QF	0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +
Commune		16	17	18
Employés communaux		14	15	16
Hors commune		17,80	18,80	19,80

Tarif/journée – à partir de la 4 ^{ème} semaine				
	QF	0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +
Commune		15	16	17
Employés communaux		13	14	15
Hors commune		17,80	17,80	19,80

- **Camps Eté 2022**
 - L'an prochain, 36 enfants, de 6 ans à 12 ans, et 6 animateurs partiront en camps une semaine en juillet dans un gîte et un bungalow. Le centre restera ouvert à Saint-Gatien durant cette semaine avec 2 animateurs pour accueillir une dizaine d'enfants
 - Une demande de participation à la facture du camps sera faite auprès du CCAS

- Des actions au cours de l'année sont prévues par les animatrices du centre afin de récolter des fonds
- Proposition d'augmenter les tarifs de 2021 de 5 €

	QF	0 à 619	620 à 1 200	1 201 à +
Commune	2021	98	107	110
	2022	103	112	115
Employés Communaux	2021	-	-	-
	2022	85	93	95
Hors commune	2021	102	110	116
	2022	107	115	121

- Proposition sera faite aux parents qui le souhaitent de mensualiser leurs dépenses. Le montant des factures pour les familles dont les enfants sont inscrits au périscolaire, aux petites et grandes vacances peut impacter le budget moyen d'une famille. L'année 2021 sera prise en référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents les propositions de la commission et les tarifs présentés.

Grille Tarifaire du Traitement d'embauche des Animateurs Saisonniers : Petites et Grandes Vacances 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille tarifaire du traitement journalier des animateurs saisonniers du Centre d'Accueil des Mineurs pour les périodes des petites et grandes vacances et rappelle que depuis deux ans les tarifs ont été augmentés de 5 € chaque année et tient à souligner que les jeunes animateurs et animatrices ont la responsabilité des enfants qui leurs sont confiés, qu'ils apportent un encadrement de qualité sous la responsabilité de l'équipe titulaire et qu'ils sont présents 9 heures par jour au centre.

Proposition est faite pour cette année d'augmenter de 2 € les tarifs de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'augmenter la grille tarifaire de traitement des animateurs saisonniers comme suit :

	2021 (forfait/jour)	Proposition 2022 (forfait/jour)
Sans BAFA	55 €	57 €
Avec BAFA	65 €	67 €
Stagiaire BAFA	60 €	62 €
Nuitée	20 €	20 €
Agent PSC 1 (Prévention et Secours Civique niveau 1)	16,50 €	18,50 €
Brevet	16,50 €	18,50 €
Sauveteur Baignade	16,50 €	18,50 €
Réunion de préparation	33 €	35 €

Marché : Règlement et droit de place

La commission « Marché » s'est réunie le vendredi 26 novembre 2021 afin de travailler sur le règlement du marché qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022. Il comprendra le nombre d'emplacement, les jours et horaires d'ouverture, le montant de la taxe du droit de place, place à l'année ou du volant.

Les exposants seront tenus de repartir avec leurs emballages ainsi que tout s'y affèrent (carton, sacs plastiques, marchandises invendues, etc...)

Une amende de 50 € en cas d'infraction sera mise en place.

Il sera également mentionné dans le règlement que dans le cadre d'une manifestation organisée par la mairie, les emplacements alloués pourront être modifiés afin d'éviter les places libres l'après-midi.

La commission propose d'appliquer les taxes pour droit de place suivantes :

- Gratuité pour les 6 premiers mois
- 1,50 € le mètre linéaire
- 2,50 € le mètre linéaire pour marchand occasionnel
- Branchement électrique : 2,50 €
- Forfait 10 €/la demi-journée pour camion ambulancier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'appliquer les taxes de droit de place présentées par la commission « Marché » ainsi que le règlement.

Location Salle des Fêtes

Monsieur le Maire fait part du problème des tables et chaises de la salle des fêtes :

- Mauvaises qualités (achetées lors d'une promotion)
- Les tables sont difficiles à nettoyer : granuleuses
- Plus de la moitié sont abimées par les différentes manipulations
- Problème de stockage qui n'avait pas été prévu lors de la construction du Pôle :
 - Local fait par les services techniques est humide (problème de moisissures, les tables et chaises stockées à l'intérieur n'ont pas été manipulées pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire)
 - La majorité des tables et chaises restent dans la salle de réception
 - Mobilisation de 2 agents pour l'installation

Deux solutions peuvent être apportées :

- Investir dans de nouvelles tables et chaises
 - Coût d'investissement important pour la commune
- La location du mobilier comme pour la vaisselle
 - Partenariat avec un ou deux loueurs
 - Plus grand choix de tables et chaises pour les locataires
 - Après calcul pour une réservation de la salle pour 100 personnes, le total de la location pourrait s'élever à 1 000 €

Monsieur le Maire propose d'ajourner la décision et de réunir une commission pour réfléchir sur l'achat ou la location, avoir une réflexion sur l'investissement du mobilier.

A la proposition d'appliquer un tarif à la demi-journée pour les entreprises (le montant à la journée est de 830 €), le Conseil Municipal donne une réponse négative.

Personnel communal : RIFFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2019 concernant le nouveau régime indemnitaire mis en place pour remplacer les primes et les indemnités pour les agents communaux, le RIFFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Avec ce nouveau régime, l'attribution des primes est basée sur deux composantes :

- IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises
- CIA : complément indemnitaire annuel

A la demande de la Perception, Monsieur le Maire propose de répartir dans les 4 groupes créés par en date du 11 décembre 2017, les montants maximum d'attribution comme tels :

- 1^{er} groupe « secrétaires mairie » : 42 600 €
- 2^{ème} groupe « agents administratifs » : 37 800 €
- 3^{ème} groupe « agents techniques » : 30 000 €
- 4^{ème} groupe « agents d'animation et filière sociale » : 24 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la répartition proposée.

Décision Modificative Budget Annexe PSC 2021– Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative suivante pour imputer au bon compte une facture de frais d'affranchissement et la nécessité d'augmenter certains comptes pour des dépenses supplémentaires, comme suit :

Des comptes :		aux comptes :	
60621	- 700 €	60611	+ 80 €
60622	- 250 €	60612	+ 200 €
60632	- 200 €	60623	+ 2 400 €
60636	- 50 €	6064	+ 20 €
6068	- 300 €	611	+ 1 100 €
6135	- 300 €	6247	+ 40 €
615221	- 30 €	6261	+ 310 €
61551	- 400 €		
6156	- 100 €		
6228	- 150 €		
6232	- 400 €		
6256	- 100 €		
626	- 200 €		
6262	- 70 €		
627	- 100 €		
Total	- 4 150 €	Total	+ 4 150 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative

Décision Modificative Budget Annexe PSC : Recettes de Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative et d'inscrire un nouveau compte (7552) en recettes de fonctionnement du budget annexe PSC, pour l'équilibre du budget annexe PSC via le budget principal de la Commune, suite à la délibération prise le 26 mai 2021 :

- Au compte 7552 + 140 618.96 €
- Du compte 74741 - 140 618.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative en recettes de fonctionnement du budget annexe PSC.

Décision Modificative budgétaire n°4 Budget Annexe Commerces : Dépenses de Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative et d'inscrire un nouveau compte (6522) en dépenses de fonctionnement du budget annexe Commerces, pour le transfert de l'excédent du budget annexe Commerces vers le budget annexe PSC via le budget principal de la Commune, suite à la délibération prise le 26 mai 2021 :

- Au compte 6522 + 15 000 €
- Du compte 6718 - 15 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative en dépenses de fonctionnement du budget annexe Commerces.

Monsieur le Maire profite de ce moment du Conseil pour féliciter Madame MADEC et le travail « énorme » qu'elle a réalisé sur le FCTVA en étant remontée jusqu'en 2016, ce qui a permis le remboursement d'un montant de 215 000 €.

Gestion Budgets Principal et Annexes : Quart de crédit

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget principal et des budgets annexes de l'année précédente et des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement et de fonctionnement.

Restes à réaliser

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses et les recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles un titre reste à émettre. L'état des restes à réaliser sera annexé au Compte Administratif de l'exercice.

Créances en non-valeur

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de revenir sur la délibération 27102108 du 27 octobre 2021 et d'annuler les poursuites envers la famille DUMENIL et Monsieur Jean-Luc POUSSIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'abandon de ces deux créances.

Fusion Budgets Principal et Annexes (PSC / Commerces)

Début 2009, le budget annexe du PSC avait été créé au moment de la construction du Pôle pour une meilleure visibilité tant pour les dépenses que pour les recettes notamment au moment des travaux puis en 2014 création du budget annexe des commerces. Cela permettait une comptabilité analytique de chaque budget.

Monsieur le Maire propose de les fusionner au budget principal maintenant que l'on connaît les seuils de rentabilité des différentes activités et de tout recentrer pour 2022 sur un seul budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de fusionner le budget principal et les budgets annexes PSC et Commerces en 2022.

Délibérations Communautaires

Convention de Mutualisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Dans le cadre de la démarche Action Publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens, deux obligations réglementaires encadrent le projet de dématérialisation des autorisations d'urbanisme, autour d'une même échéance, le 1er janvier 2022 :

- Pour toutes les communes, sans exception, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du Code des Relations entre le Public et l'Administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE) ;
- Pour les communes de plus de 3500 habitants, outre la saisine par voie électronique, l'obligation de disposer d'une « téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme », conformément à l'article L.423-3 du Code de l'Urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62.

Il est précisé que la saisine par voie électronique ou numérique n'est qu'une faculté pour l'administré. En effet, le dépôt matérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner reste possible.

En outre, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-3 autorise les EPCI et leurs Communes membres à se doter de services communs.

Ainsi, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est en mesure de mettre à disposition de l'ensemble de ses Communes membres un téléservice mutualisé adapté aux compétences respectives de chaque collectivité en matière d'urbanisme, dénommé guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).

Le GNAU est un développement du logiciel Cart@dsCs (logiciel d'instruction déjà mutualisé entre la Ville et la Communauté de Communes) qui fournit une interface dématérialisée entre l'utilisateur, les professionnels et l'administration permettant le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et des DIA et le suivi des étapes de l'instruction par celui-ci.

Il est proposé d'accepter de partager le téléservice numérique mutualisé avec la Communauté de Communes et d'autoriser la signature de la convention de mutualisation correspondante.

Ses principales dispositions sont les suivantes :

- La Communauté de Communes s'engage à mettre le GNAU à disposition de la Commune, à en garantir le bon fonctionnement, la sécurité et le respect des droits des administrés et des conditions générales d'utilisation,
- La Ville s'engage à disposer des prérequis techniques et à mettre à la disposition de la Communauté de Communes, une page web (quand elle est dotée d'un site internet) destinée à accueillir la page communale personnalisée d'accès au téléservice du GNAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de partager le téléservice numérique mutualisé avec la Communauté de Communes,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Transfert de la compétence « Relais Assistants Maternels » : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C
 Vu la délibération n° 84 du 19 septembre 2015 du Conseil Communautaire instaurant la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) sur l'ensemble de son territoire ;
 Vu la délibération n° 85 du 19 septembre 2015 du Conseil Communautaire portant sur la constitution de la C.L.E.C.T. ;
 Vu la délibération n° 123 du 31 Octobre 2015 du Conseil Communautaire portant sur l'approbation du règlement intérieur de la C.L.E.C.T. ;
 Vu le rapport de la C.L.E.C.T., réunie en séance du 05 novembre 2021 ;
 Vu la délibération du 19 novembre 2021 du Conseil Communautaire validant le rapport de la C.L.E.C.T. ;

Il appartient aux Conseils Municipaux d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.

Le Conseil Municipal de Saint-Gatien-des-Bois est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide D'APPROUVER le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 05 novembre 2021 tel que présenté en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du renoncement au droit de préemption suivant :

- AN 45 - 8 Rue des Boutons d'Or 00 ha 09 a 67 ca
- AN 74 – Herbage du Reux 00 ha 29 a 10 ca

Calendrier des Manifestations

- Samedi 11 décembre : fête de la Coquille en partenariat avec la poissonnerie L'Écume. Plus d'une quinzaine de participants inscrits
- Dimanche 12 décembre : concert de la chorale Scamelvilla d'Equemauville dans l'église à partir de 16 h
- Vendredi 21 janvier : vœux de la mairie (sous réserve des conditions sanitaires)

Tour de table des Commissions

La parole est donnée à chaque conseiller délégué pour un compte-rendu des différentes commissions :

CCAS	<p>Le repas a rassemblé 115 Anciens dont sept personnes de la maison de retraite avec une nouvelle animation.</p> <p>Les jeunes serveurs ont été encore une fois très professionnels, à l'écoute des Anciens. Cette année nous avons 4 nouvelles recrues dont 2 jeunes qui avaient participé au nettoyage de l'église pendant 4 samedis.</p>
Bibliothèque	25 nouveaux adhérents depuis septembre
Transition Cantine/Marché	Toujours en recherche de nouveaux exposants
Communication	<p>Le semestriel de décembre va être distribué avant les fêtes de Noël.</p> <p>Une banderole va être installée prochainement au carrefour de la Porte Rouge pour la recherche d'un médecin généraliste.</p> <p>Proposition de changer le nom de la Foire aux Arbres en Foire aux Plantes.</p> <p>Il serait utile d'investir dans des banderoles pour informer de chaque manifestation.</p>
Urbanisme	Prochaine commission le jeudi 9 décembre à 18 h 30
Environnement Paysager	<p>Monsieur JEAN fait un résumé de la Foire aux Arbres du 13 novembre. Il faudra s'appuyer sur le pépiniériste, Monsieur SEGUIN, pour faire venir d'autres confrères. Les exposants ont en général été satisfaits. Proposition également de changer le nom en Foire aux Plantes et valide l'installation d'une banderole.</p> <p>Des nouveaux arbustes ont été plantés à la forêt nourricière.</p> <p>Proposition d'installer des affiches avec la photo des animaux (buse, grenouille, lièvre...) qui vivent dans la forêt nourricière.</p>
Voirie/Chemin	<p>L'égouttage des haies est terminé.</p> <p>Problème de chemin suite aux travaux des conteneurs, un rendez-vous sur le chantier est prévu vendredi 3 décembre</p>
Fête du Bois	<p>La SPL ayant réduit son activité au sein de sa compétence marketing, elle ne pourra nous aider uniquement pour la communication de la fête du Bois.</p> <p>Fibois (interprofession de la filière forêt en Normandie) nous apportera leur concours.</p> <p>La fête du Bois se déroulera le 1^{er} week-end de juillet avec des exposants (artisans du bois et autres) dans le centre du bourg et des ateliers découvertes autour du bois dans la forêt, des animations pour les enfants pourraient être programmées. Un transport entre les deux sites pourrait se faire en calèche.</p>
Ingénierie/Numérique	<p>Les 2 et 3 décembre prochain en mairie, présence d'un informaticien de la 4CF pour la mise en conformité RGPD de tous les ordinateurs</p> <p>Site internet : le nom du domaine nous appartient mais pas les licences.</p>

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.

